





APRÈS TERRE & EAU 2025. CONTINUER À SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA TRANSITION **AGROECOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

Le programme d'action Terre & Eau 2025, en faveur de la qualité de l'eau, est entré dans sa dernière année. Pour cette fin de programmation, il s'agit de poursuivre et d'intensifier l'ancrage de Terre & Eau 2025 mais également d'anticiper le futur plan d'action 2026-2031 pour assurer une continuité des démarches déployées.

La complémentarité entre les actions agricoles et le contexte de qualité des eaux du territoire Terre & Eau 2025 a été renforcée tout au long de la programmation. Ainsi, chaque agriculteur présent lors des animations a pu acquérir une connaissance plus fine des enjeux liés au transfert des molécules dans la nappe du Champigny. Cette dimension « qualité » systématisée à l'adresse du monde agricole, est conjointe à des accompagnements techniques sur le terrain par les animateurs agricoles du programme – CARIDF, GAB IDF, Agrof'île – : conseils collectifs, ateliers thématiques, journées de sensibilisation, appui et suivi des outils financiers comme les MAEC ou réalisations de diagnostics (carbone, agriculture biologique). Des communications spécifiques autour des réseaux azote, des changements de pratiques ou des sujets techniques ont également été assurées.

L'année 2025, en continuité de l'année 2024, a été l'occasion de renforcer le nouvel outil mis à disposition des agriculteurs : le contrat d'engagement. La dynamique lancée fin 2024 s'est poursuivie et s'est accentuée avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Cette démarche s'inscrit en parallèle des initiatives lancées par les 3 maîtres d'ouvrage (VEOLIA, SUEZ, SEDIF), telles que l'étude de préfiguration des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) ou la visite d'usine de production d'eau potable.

Plus que jamais, et avec pour objectif la garantie de produire une eau de qualité, il est indispensable de maintenir et de consolider le lien avec les acteurs du territoire, qu'ils soient agricoles ou non, par de la sensibilisation et de l'accompagnement technique.



SUR UN TERRITOIRE PILOTE DE TERRE & EAU 2025 : ÇA REPART!

Le groupement missionné par le SEDIF pour réaliser l'étude de préfiguration a présenté le 1er septembre le bilan des 11 entretiens réalisés avec des agriculteurs de la zone pilote ainsi qu'une première trame de PSE, aux maîtres d'ouvrage de Terre & Eau 2025 ainsi qu'à la Chambre d'agriculture de Région lle-de-France.

CE QU'IL FAUT RETENIR DES ENTRETIENS AVEC LES AGRICULTEURS

- L'intérêt pour le dispositif de PSE est plus important chez les agriculteurs bio que chez les agriculteurs en conventionnel interrogés;
- Plusieurs réticences ont été exprimées, notamment liées aux difficultés de se passer de désherbage d'automne, à un besoin de souplesse en cas de difficulté rencontrée sur l'exploitation;
- · La nécessité d'accompagner ce dispositif d'une structuration de filières au niveau local pour qu'il devienne crédible et attractif.

Le PSE, en finançant des pratiques favorables à la qualité de l'eau tout en laissant la liberté des moyens pour y arriver, est un levier innovant qui pourra inciter les agriculteurs à s'engager dans la démarche de protection de la ressource.

Plusieurs propositions de PSE ont été ensuite discutées avec la Chambre d'agriculture et les maîtres d'ouvrage présents : choix des indicateurs, montant des paiements en fonction des pratiques (réduction de l'IFT, taux de présence de cultures à bas niveau d'intrants, taux de couverture des sols, ...).

PROCHAINE ÉTAPE

Présenter un premier projet de PSE affiné ainsi que des exemples concrets d'application, lors d'un atelier avec des exploitants afin de recueillir leur consentement à s'engager. Des cas d'exploitations « type » et les niveaux de rémunération selon les pratiques engagées seront discutés collectivement ; l'atelier devrait se tenir en novembre 2025.

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES





















« LE CONTRAT D'ENGAGEMENT VALORISE MES EFFORTS POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT »

Proposé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du plan d'action Terre & Eau 2025, le Contrat d'engagement permet, comme son nom l'indique, de reconnaître l'engagement des agriculteurs dans les actions de protection de la ressource en eau. Nicolas Angrand, 41 ans, gérant d'une exploitation d'agriculture conventionnelle raisonné à Mormant, nous explique le sens de cette démarche.

Le Contrat d'engagement est un outil expérimental au service des agriculteurs qui souhaitent agir pour préserver la ressource en eau. Il valorise les démarches volontaires en les rétribuant, à hauteur de 1 000 € par exploitant (dans le cadre du régime des aides des minimis).

Pour en savoir plus : terreeteau2025.fr

Pourquoi cet engagement?

Comme d'autres agriculteurs engagés dans l'agriculture raisonnée, je suis conscient que ma pratique culturale doit évoluer pour tenir compte des problématiques écologiques, dont la préservation de la ressource en eau. Mais cela doit se faire de manière intelligente, en marchant sur deux jambes : produire de façon efficiente tout en répondant aux attentes environnementales. Ne pas oublier qu'une exploitation est une entreprise qui doit être rentable. Le contrat d'engagement offre cette convergence. Il valorise mes efforts.

Concrètement, comment cela se passe-t-il?

Je suis dans la phase de démarrage. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Chambre. J'ai jusqu'à fin 2025 pour répondre à une série d'éléments justifiant de mon engagement... À cette fin, je suis suivi par un conseiller de la Chambre, et je peux avoir d'autres interlocuteurs spécialisés.

Des exemples concrets d'engagement ?

Il s'agit d'engagements individuel et collectif. Ce dernier concerne la participation à au moins quatre animations de terrain par an. Les engagements individuels sont liés aux spécificités de ma ferme et à mes propres objectifs. Par exemple, j'ai choisi d'être accompagné pour réaliser un bilan carbone de mon exploitation. Autre exemple, je travaille avec la coopérative Valfrance qui m'aide à utiliser un outil de pilotage appelé Precifield. Il s'agit de réaliser une cartographie satellitaire pour repérer avec une très grande précision les différentes zones de mon exploitation justifiant d'utiliser plus ou moins d'azote. Cette modulation concourt à réduire mon impact sur la ressource en eau, en conformité avec mon contrat d'engagement.

Quels bénéfices en tirez-vous?

Ce contrat me permet de progresser dans mes pratiques culturales. J'améliore mon système de production par une meilleure connaissance, une approche plus fine des problématiques environnementales. Je comprends beaucoup mieux les attentes sociétales, je vois comment ma ferme peut s'y insérer en élaborant des solutions précises coconstruites à moyen et à long termes. Et ceci sans subir d'injonctions : c'est ainsi, de façon pragmatique, que nous évoluerons positivement.

ALIMENTATION

AIDER LES COLLECTIVITÉS À SE METTRE AU BIO

Le pôle alimentation du Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) d'Île-de-France met son expertise au service des collectivités soucieuses d'intégrer des pratiques culinaires vertueuses et qualitatives dans leur offre.

En amont, il leur apporte une large information, doublée si nécessaire d'une formation, sur le respect de la loi Egalim et sur la construction des marchés publics. Pour mémoire, la loi Egalim doit être appliquée et respectée par toutes les collectivités, dans la restauration scolaire comme dans celle d'entreprise, avec obligation de proposer 50 % de produits de qualité dont 20 % en bio.

Ses conseils portent sur toute la chaîne de l'alimentation bio :

- **Diagnostic cuisine** sur les pratiques culinaires et les pratiques d'achat, dimensionnement de cuisine.
- Commande publique: aide et conseils en lien avec l'agriculture bio et locale.
- Élaboration et rédaction des menus en conformité avec la loi, en collaboration avec une diététicienne.

- Approvisionnement : planification des besoins, régie agricole, lien avec les producteurs bio franciliens
- Enfin une formation complète sur l'alimentation durable sous toutes ses facettes: production, législation, saisonnalité, goût, repas végétarien, gaspillage alimentaire, connaissance des labels...

Cet accompagnement concerne aussi bien les élus que les techniciens chargés des commandes publiques, les gestionnaires que les chefs de cuisine.

Au-delà, le GAB Île-de-France propose des ateliers cuisine au grand public, par exemple des défis dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour réaliser des plats de qualité maison sans se ruiner ou pour faire la chasse au gaspillage.

Dans le cadre du plan d'action *Terre & Eau 2025,* le GAB offre des animations en milieu scolaire : découverte de produits, saisonnalité, antigaspi...

N'oublions pas : développer l'agriculture bio c'est préserver la ressource en eau.

3 QUESTIONS À...



Frédéric Haberey

Technicien conseil en restauration Région Île-de-France

Quelle est votre mission?

J'ai en charge un secteur de 18 établissements. Mon travail consiste à les accompagner pour qu'ils appliquent la politique régionale en matière alimentaire, par exemple le respect de la réglementation sur la sécurité ou la mise en place du nouveau logiciel « Approv'Halles ».

En quoi consiste votre politique régionale?

Un exemple : la loi Egalim 3 impose 20 % de produits bio et 30 % de produits labellisés en restauration collective. La Région, elle, a décidé de passer à 50 % de produits labellisés. Mais nous intervenons aussi sur le zéro plastique, le gaspillage alimentaire que nous souhaitons réduire de 60 % à l'horizon 2031, ou encore l'approvisionnement de tous nos lycées en produits locaux.

Un mot sur le logiciel « Approv'Halles » ?

C'est une plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire conçue par la Région avec le département de Seine-et-Marne, destinée à l'Est parisien. Elle concerne 13 millions de repas par an, dans un objectif de restauration durable. Elle collecte des produits laitiers fermiers, des fruits et légumes ainsi que des volailles auprès des producteurs locaux.













ARBRES & HAIES

LES VERTUS DU DIAGNOSTIC AGROFORESTIER

Les diagnostics d'Agrof'Île permettent aux agriculteurs qui le souhaitent d'implanter des arbres sur leurs parcelles. Et d'en tirer de nombreux bénéfices...

Les effets bénéfiques de la réimplantation de haies, d'alignements d'arbres ou de vergers sont connus. Au respect de la biodiversité – retour d'espèces régulatrices comme les hérissons, les oiseaux et chauves-souris, les insectes, etc. - s'ajoutent des besoins purement agronomiques. En terrain pentu, rien ne vaut une haie pour lutter contre le ruissellement, l'érosion du sol et les coulées de boue. Rien ne vaut une haie touffue pour briser les coups de vent qui assèchent les sols et versent les céréales, et protège les habitations voisines et ses propres champs des dérives d'épandage. Enfin rien ne vaut un bel alignement d'arbres pour casser la monotonie des paysages de grande culture.

Si planter des arbres peut correspondre à une certaine fantaisie champêtre, un tel projet répond d'abord à des contraintes impératives. D'où la nécessité d'un diagnostic agroforestier complet et précis. C'est l'une des missions d'Agrof'Île (voir la carte ci-dessous).

Un diagnostic commence par une visite de la ferme et se conclut par l'établissement d'une cartographie de propositions, d'un choix d'essences et d'un devis. Les contraintes peuvent être liées à un dispositif de drainage souterrain, une conduite de gaz, une ligne électrique, à la proximité d'un aérodrome ou d'un site historique classé. Cet état des lieux permet de définir le type d'implantation le mieux adapté au terrain agricole. Un, deux ou trois rangs d'arbres sont-ils envisageables ? Si l'on sait que plus une haie est large, plus elle accueille de la



Hors diagnostic, Agrof'Île propose dans le cadre du plan d'action Terre & Eau 2025 des formations d'entretien et de valorisation (récolter du bois de chauffage par exemple) des nouvelles implantations et des haies déjà présentes sur la ferme.

biodiversité et rend des services à l'agriculteur, c'est également une emprise plus importante sans culture. Comment le déclarer à la PAC ? Est-ce possible de planter si l'on n'est pas propriétaire de sa parcelle ? La visite sert aussi à répondre à ces questions.

Il faudra également prendre en compte la réalité de l'exploitation, son économie, ses ressources matérielles et humaines, afin de prévoir sa capacité à entretenir demain l'implantation. Quels outils, compétences et disponibilités seront nécessaires pour l'entretien?

« Notre objectif est d'accompagner de A à Z l'exploitant agricole dans sa démarche, en lui offrant du sur mesure, explique Valentin Verret, coordinateur d'Agrof Île. Nos conseillers l'aident à définir ses besoins, mais également à monter son dossier de demande de subvention. Nous partageons aussi avec lui les travaux préparatoires du sol. Le but, c'est que l'agriculteur ne se retrouve pas seul avec une problématique plus complexe qu'on ne l'imagine. »

« Le Pacte en faveur de la haie » du ministère de l'agriculture offre une subvention d'environ 15 € HT le mètre linéaire, une prise en charge à 100 %. Une fois l'implantation décidée, AgrofÎle propose à l'exploitant l'assistance opérative de chantiers participatifs bénévoles. Un suivi sera effectué plusieurs années durant, afin de vérifier la bonne implantation des arbres et conseiller des actions correctives le cas échéant... Et constater à quel point une haie ou un bosquet redonnent une qualité paysagère sans égale au cadre de vie des agriculteurs.





Agrof'Île, partenaire du plan d'action *Terre & Eau 2025*, est une association qui œuvre à la réintégration des arbres au sein des systèmes de production agricole en Île-de-France.

L'arbre associé à la couverture des sols est une ressource et un outil de revalorisation des milieux naturels. Il offre une meilleure fertilité des sols, améliore le revenu des agriculteurs, permet la diversification des productions, réintroduit une biodiversité nécessaire à la qualité agricole et à la gestion de l'eau... L'arbre est l'allié de l'agriculteur.